

## cahiers de documentation syndicale - n° 373 - février 2020

édito

### 870 000

870 000 charges de travail qui ne cessent de s'alourdir et conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et à qui l'on promet que cela va continuer.

870 000 pouvoirs d'achat qui ne cessent de décrocher et à qui l'on promet de ne même pas revaloriser les salaires à la simple hauteur de l'inflation.

870 000 retraites dynamitées à coups de points et d'annuités inatteignables.

870 000 agents maltraités par leur ministre et ses chefaillons aux ordres.

870 000 pertes de sens du métier.

870 000 qui, unis dans l'action, ont les moyens d'imposer un rapport de force considérable avec le gouvernement.

### 870 000 professeurs, CPE, Psy-EN

qui doivent continuer à relever la tête non seulement pour se défendre mais aussi pour gagner !



## Rentrée 2020 : toujours moins !

Rentrée 2020, aucun problème, nous dit-on depuis le rectorat...

Depuis les établissements, où il faut faire face à de nouvelles suppressions faisant suite aux 60 subies l'an passé, le son de cloche est quelque peu dissonant. D'autant qu'à nouveau le nombre d'élèves augmente (+150, et +81 à la rentrée précédente). Le résultat de l'enquête en ligne de la rectrice, relative au projet académique, est pourtant assez clair : les répondants citent l'allègement des effectifs comme première mesure permettant de favoriser la réussite des élèves. Ce ne sera donc pas pour cette année !

Plus en détail, **7 emplois sont retirés des collèges** et l'équivalent de 4 emplois en HSA y est injecté comme si cela revenait au même ! D'autant que la quasi stabilité des effectifs (-152) ne devrait pas entraîner de modification globale du nombre de classes. En revanche, pour financer les éventuels ajustements de juin (l'équivalent de 8 classes), le rectorat joue sur les effets de seuils pour fermer en première intention des classes avec la déstabilisation des équipes que cela entraîne.

**Stabilité des emplois en Segpa** où la rectrice ne revient pas sur les suppressions horaires de l'an passé au détriment de la découverte professionnelle par les élèves.

**Aucun emploi en lycée pour 209 élèves supplémentaires**, ce qui va sans aucun doute faciliter la préparation des **TRMD déjà cauchemardesques**, tant l'incertitude sur les choix des lycéens contraints d'abandonner une spécialité en Terminale s'ajoute à celle des choix de Première. L'AP est la première victime de l'insuffisance des dotations, karchérisé dans de nombreux lycées. Les dédoublements sont attaqués et même les horaires légaux. Le mode de dotation du lycée Blanquer ne permet pas à l'évidence aux lycées de mettre en oeuvre une organisation permettant aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions. **La mise en oeuvre des programmes exigeants risque au final de confiner à l'abattage ; l'organisation du tri social au lycée étant finalement le projet de Blanquer.**

La perte de sens du métier est forte dans les salles des profs, mais il ne faut pas se résigner, continuer à se battre pour les élèves et notre métier. Il faut exiger les heures nécessaires pour accomplir correctement notre mission. Des réserves pour ajustements existent au rectorat, de l'ordre de 442 heures. Si elles ne suffisent pas, et elles ne suffiront pas, la rectrice devra se tourner vers le ministère qui a mis de côté, en les retirant des académies, 350 emplois qu'il prétend réserver aux besoins exprimés par les académies. **Réclamez-les !**

**Dans l'action le 20 février, GRÈVE et MANIFESTATIONS**

## FINANCER DES RETRAITES PERMETTANT DE VIVRE DIGNEMENT : C'EST POSSIBLE !

La visée comptable du projet Macron de réforme des retraites n'échappe à personne : à long terme avec la baisse programmée des retraites induite par la réforme systémique à points, à court terme avec des mesures paramétriques visant à faire 12 premiers milliards d'économies d'ici 2027. Tout cela est largement documenté, y compris par des économistes dont on ne peut supposer faire oeuvre de gauchisme, et ne souffre aucune dénégation.

Y a-t-il une fatalité à voir le montant des pensions baisser réforme après réforme, est-ce une nécessité pour « sauver les retraites » ? Ou bien existe-t-il d'autres options ?

**Imposer l'égalité salariale femme/homme**, permettrait de faire rentrer **6 milliards** de cotisations supplémentaires dans les caisses. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement de promulguer une loi coercitive en la matière, lui qui prétend à des réformes de justice pour les femmes ?

**Elargir l'assiette des cotisations sociales aux revenus du capital** permettrait d'engranger **entre 12** (taux de cotisation de 13%) **et 25 milliards** (taux de cotisation de 28,1%, comme pour les salaires). Serait-ce impossible alors que les dividendes versés aux actionnaires des entreprises du CAC40 battent records sur records ?

**Supprimer certains allègements de cotisations patronales**, sans effet sur l'emploi, c'est **5 milliards** de plus, mettre en place une **surcotisation patronale sur les temps partiels imposés**, c'est encore **1 autre milliard**, **augmenter progressivement de 1,3 point les taux de cotisations salariales et patronales** permet de dégager **12 milliards**.

Il existe donc de nombreuses options, permettant très facilement de dégager des ressources pour maintenir le niveau des retraites, sans « creuser la dette de nos enfants » ! **Les options nouvelles de financement permettraient même d'améliorer considérablement le système par répartition actuel (départ à 60 ans, baisse de la durée de cotisation, cessation progressive d'activité...) sans mettre en péril l'économie française et les revenus des salariés.** Le gouvernement refuse d'en parler. Retarder l'âge de départ en retraite, augmenter les annuités nécessaires au taux plein, mettre en place un âge pivot, tout cela relève d'un choix idéologique.

**Enfin, le déficit de 7 à 12 milliards, qui fait l'objet de la conférence de financement, est la conséquence de la**

**politique économique de Macron depuis 2017** : baisse des effectifs et austérité salariale dans la Fonction publique (donc moins de cotisations), exonérations, et non compensation par l'État, de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et la prime de fin d'année, non compensation par l'État de mesures d'exonérations... C'est donc au nom d'une politique économique créant les déficits que les futurs retraités devraient voir leurs retraites baisser !

Pire, il est stupéfiant que dans son étude d'impact, sévèrement retoquée par le Conseil d'État, le gouvernement ne dise mot des déficits qu'il s'apprête lui-même à amplifier ! En effet, **soumettre les revenus au-delà de 10 000€ mensuels à un taux de cotisation réduit crée un manque à gagner de 3,7 milliards par an, quand l'alignement des cotisations employeurs sur le taux le plus bas actuel fait perdre 42 milliards par an...** De futurs déficits qui nécessiteront de nouveaux tours de vis, automatiques comme prévu dans le projet de loi, hors de tout débat public !!

**Nous avons affaire à des apprentis sorciers qui jouent avec la retraite des français, notre bien commun.**

Que les directions de l'UNSA et de la CFDT veuillent jouer l'accompagnement, et même pour l'UNSA la défense des mesures gouvernementales les regarde, elles n'ont mis aucune force dans la mobilisation inédite contre cette réforme. En revanche, ne nous laissons pas bernier par leur communication et celle du gouvernement, **battons-nous contre cette réforme injuste et inefficace, jusqu'au retrait. Faisons connaître les alternatives, aidons à les construire.**



## CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU SNES-FSU

avec Benoît Teste, Secrétaire Général de la FSU

mardi 17 mars 2020 : 9h - 17h lycée Turgot Limoges

- **Réforme des retraites** : ses dégradations et son impact,
- **Revalorisation des métiers de l'enseignement** : le pipeau intégral,
- **Loi de transformation de la Fonction publique** : ce qu'elle change,
- **L'impact de l'ensemble des réformes éducatives sur nos métiers**,
- **Comment poursuivre les mobilisations ?**

Inscription obligatoire par mail [s3lim@snes.edu](mailto:s3lim@snes.edu)

**Demande d'autorisation d'absence, de droit, et convocation à déposer au plus tard 8 jours avant la date du congrès**, modèle sur notre site [limoges.snes.edu](http://limoges.snes.edu). Déplacement et repas pris en charge pour les syndiqué-e-s.

## E3C : retour à un bac national !

La première session des E3C se déroule actuellement dans la plus grande confusion posant à la fois des problèmes de fond et des problèmes d'organisation. Le renvoi à des épreuves locales d'une partie du bac va conduire à **renforcer les inégalités entre les jeunes et entre les établissements** car les conditions de passation des épreuves, le choix des sujets varient d'un établissement à l'autre. La valeur du bac sera en conséquence étroitement dépendante de la « réputation » d'un établissement. L'instauration d'un contrôle continu, comme l'avancent certains, serait un facteur aggravant. Par ailleurs, **le principe même d'une évaluation certificative pour le bac au début du second trimestre de première est aberrant** et modifie la relation entre l'enseignant et ses élèves. Course contre la montre pour avancer dans des programmes pléthoriques, difficultés à préparer les élèves à de nouvelles épreuves annoncées tardivement, sujets de la banque nationale mal ficelés et inadaptés aux progressions : autant d'éléments qui empêchent la sérénité et le temps nécessaire aux apprentissages. **Le sentiment de ne plus pouvoir faire son métier correctement, de perte de sens est majeur et contribue à l'épuisement et à l'exaspération des enseignants.** Que d'énergie il a fallu déployer dans les établissements pour obtenir quelques garde-fous : sécurisation des épreuves, banalisation des demi-journées de passation, temps de correction banalisés. Et comment ne pas être sidérés devant les violences et débordements auxquels on a pu assister dans certains lycées sur le territoire national ? Pressions, intimidations, menaces sur les élèves comme sur les enseignants, interventions des forces de police, élèves enfermés dans les établissements pendant les épreuves ... ont suscité une vive indignation et une condamnation dans la communauté éducative et au-delà. Le ministre doit entendre qu'il est urgent de sortir de l'impasse actuelle. **Exigeons le retour à des épreuves nationales et anonymes, seul gage d'une forme d'égalité des élèves devant l'examen !**



## Fin du paritarisme : mauvais coups à venir pour les agents

La loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019 signe la fin du paritarisme. C'est une bascule historique qui met à bas des principes qui constituaient des garanties pour les personnels mais aussi pour l'ensemble des citoyens. Car **si le paritarisme a été conçu en 1946, c'est pour garantir une fonction publique intègre au service de l'intérêt général et non d'intérêts particuliers et pour protéger ses agents dans l'exercice de leurs missions.**

Les dégâts occasionnés par la **rupture de confiance généralisée** qui touchera l'ensemble des mesures relatives à la gestion des personnels, du fait de l'absence de contrôle par les élus, seront majeurs, et de nature à altérer les relations entre les personnels dans les établissements. Les services administratifs rectoraux seront immanquablement soumis à des pressions multiples (IPR, Chef d'établissement) pour peser sur les décisions prises. Les administratifs eux-mêmes soumis à l'arbitraire, pourront-ils y résister ? C'est la porte ouverte à une gestion inéquitable et à tous les clientélismes. Enfin les commissions paritaires permettaient aussi de débattre sur la nécessité d'évolutions réglementaires allant dans le sens d'une amélioration de la situation des personnels mais aussi du fonctionnement des établissements et du Service public d'Éducation ; nous avons toujours considéré que les deux étaient indissolublement liés. **Faire disparaître ces échanges contradictoires conduira à coup sûr à une perte de droits pour les fonctionnaires et à un appauvrissement du Service public.**

## Votre retraite vous la voulez saignante ou à points?

### Vous êtes :

- A  Une femme
- B  Un homme
- C  Bernard Arnault

- A  Contractuel.le
- B  Titulaire
- C  Rentier ou héritière

### Vous gagnez :

- A  Le SMIC (1 219 €)
- B  Le salaire médian (1 789 €)
- C  Plus de 10 000 € par mois

### Vous avez commencé à travailler à :

- A  Entre 16 et 20 ans
- B  Entre 20 et 30
- C  Jamais, j'ai des actions Black Rock

### Vous avez une carrière :

- A  Sans interruption
- B  Morcelée
- C  Vous avez quatorze mandats, vous êtes Jean-Paul Delevoye

### Vous êtes né.e :

- A  Avant les trente glorieuses (avant 1975)
- B  Après les deux buts de Zidane (après 1998)
- C  Avec une cuillère en or dans la bouche

### Vous relevez :

- A  D'un régime spécial
- B  Du régime général
- C  Vous êtes sénateur

### Vous avez coché une majorité de réponses A :

Votre retraite à points sera très très TRÈS saignante. Adieu l'EHPAD, vous n'aurez pas les moyens, continuez plutôt à trimer, ou optez pour l'option fosse commune, d'ailleurs comme le dit Sibeth Ndiaye, « partir à la retraite c'est angoissant et souvent on en meurt. »

### Vous avez coché une majorité de réponses B :

Votre retraite à points sera très très saignante. À votre place, on commencerait à faire des provisions dès maintenant et à faire une croix sur le dentier, vous n'aurez pas les moyens (et plus de mutuelle).

### Vous avez coché une majorité de réponses C :

Bravo ! Vous êtes un premier de cordée, le gouvernement et le patronat vous adorent. Pas question de faire ruisseler les brunch à la Rotonde c'est pas donné ! Côtiser ? Sûrement pas ! La solidarité c'est pas « NOOOOTRE PROOOOJET ! »

**PS :** vous avez coché la réponse A à la première question : Bon courage, en plus du patriarcat la retraite à points va vous achever. Conseil de l'astrologue du comité de mobilisation, épousez très vite un ou une « Réponse C ».

## Réforme des concours de recrutement : stop au formatage !

Le nouveau chantier auquel s'attaque le ministre est celui de la réforme des concours de recrutement. On a toutes les raisons de s'inquiéter. Les premiers projets visaient tout à la fois à un recul majeur de la dimension disciplinaire et universitaire dans les épreuves et à un accroissement de la formation sur le tas avec la mise en responsabilité de classes des étudiants avant même le passage du concours et avec un temps complet l'année de stage ! **Ce formatage étriqué, renvoyant à la conception d'enseignants aux ordres, mettant en œuvre des bonnes pratiques, et ce laminage de toute formation a suscité des réactions et mobilisations fortes notamment des syndicats de la FSU à l'université et dans les INSPE.** Le ministère a revu en partie sa copie et a timidement admis la nécessité d'épreuves vérifiant la maîtrise de savoirs disciplinaires. La vigilance reste toutefois de mise tant que le format et le contenu des épreuves de recrutement ne sont pas définis. Par ailleurs, une épreuve orale est censée vérifier la motivation des candidats et la façon dont ils pourront incarner les valeurs de la République. L'absence de programme laisse craindre des dérives et un manque d'objectivité peu rassurants. Enfin, l'année de stage s'effectuerait avec un service complet ce qui n'est pas admissible.

Restons attentifs et suivons de près l'évolution de cette réforme. Car tout renoncement à une formation ambitieuse des enseignants signifierait renoncement à toute ambition pour le système éducatif. Nous devons empêcher un tel désastre !

## **Dernière minute : la revalo Blanquer, c'est vraiment du pipeau !**

L'engagement du gouvernement et de Blanquer était pourtant clair, et ils juraient la main sur le coeur que les professeurs seraient les grands gagnants de la réforme des retraites. **C'est donc une augmentation de 1500€ net par mois, tout au long de la carrière que les nouveaux recrutés pouvaient attendre. Une augmentation de l'ordre de 2100€ mensuel étaient aussi attendue pour la génération 1975 actuellement au 9ème échelon...** Tout ceci afin que chacun puisse prétendre à une retraite équivalente à 75% du dernier salaire, seule condition pour que les enseignants ne soient effectivement pas perdants dans la réforme des retraites.

Le gouvernement vient de tracer les premières pistes pour 2021, le verdict est sans appel, le compte n'y est pas.

Ainsi au travers de 4 scénarii, présentant le versement d'une prime d'attractivité distribuée à plus ou moins large échelle sur la classe normale. **Dans le scénario touchant tous les échelons, l'augmentation des débuts de carrière se solde à 80€ mensuel quand les échelons 8 à 11 se contenteraient de 7€ !** Dans le scénario se concentrant

uniquement sur les débuts de carrière, aucune augmentation au delà du 8ème échelon, quand l'échelon 2 perçoit 156€ mensuels supplémentaires et le 5ème 64€. **Quelles que soient les hypothèses, elles sont toutes caractérisées par leur incapacité à compenser les effets de la retraite à points.** En revanche l'enveloppe consacrée à ces primes s'élève à environ 200 millions d'euros. Pourtant Le ministère prétend bien consacrer à la revalorisation 500 millions au budget 2021, le différentiel (60% de l'enveloppe) étant soumis à contreparties : **financement des formations obligatoires rémunérées pendant les vacances scolaires, augmentation des HSE destinées au remplacement, rendu plus contraignant, à l'interne dans les collèges et lycées ! De qui se moque-t-on ?**

Quant à l'après 2021, toujours rien, si ce n'est « faites-nous confiance ! ». Quand 10 milliards se transforment en 200 millions, quand de réelles menaces planent sur nos statuts et obligations de service, il ne peut y avoir de confiance.

**Le SNES-FSU exige une revalorisation pour tous sans contre-parties et déconnectée de la réforme des retraites.**

## **Inclusion : promesse ministérielle non tenue**

Aux difficultés rencontrées par les personnels (enseignants, vie scolaire et AESH) et aux situations inacceptables dans lesquelles se trouvaient de nombreux jeunes, le ministre a répondu par le tétrapode suivant : le PIAL, le guide d'auto-évaluation Qualinclus à destination des équipes, la plateforme numérique CAP école inclusive et l'engagement à alimenter une offre de formation (PAF, MIN-ASH).

Avec Qualinclus et CAP école inclusive, l'institution tente de se défaire sur les collègues de son devoir de formation. Alors que les enseignants réclament des formations qualifiantes, en présentiel et sur leur temps de service, le ministère leur propose deux outils de qualité très inégale et à la prise en main laborieuse pour qu'ils assurent leur auto-formation.

Il faudra attendre la fin d'année pour voir si la promesse d'alimenter les Plans Académiques de Formations a été tenue. Quant aux MIN-ASH, proposées par l'INSHEA, ils correspondent bel et bien à des formations consistantes et de qualité (les formations durent entre 1 et 2 semaines). Leur accès, par candidature et selon un calendrier très balisé, doit être facilité.

**Les PIAL, dont le retrait est demandé par le SNES-FSU et les associations de parents depuis un an, ont entraîné un recul en matière d'inclusion.** D'une part, parce que le PIAL n'est qu'un outil de gestion du moyen humain que sont les AESH (qu'il cherche à « rationaliser »), et qu'il n'apporte en lui-même aucune plus-value dans l'accueil et l'accompagnement pédagogique des élèves en situation de handicap. D'autre part, parce que **le PIAL a provoqué une double régression : une régression en matière de droits pour les élèves** (les notifications d'accompagnement individuel sont devenues rares, et leur volume horaire a diminué ; les notifications d'accompagnement mutualisé ne précisent souvent plus aucun volume horaire), et **une régression en matière de conditions de travail pour les AESH** (des services éclatés entre plusieurs lieux d'exercice et entre un nombre accru d'élèves). Enfin, parce que les PIAL mettent les élèves en concurrence. Le nombre insuffisant d'AESH fait que toutes les heures d'accompagnement notifiées ne sont pas assurées et qu'en cas d'absence il faut choisir entre plusieurs élèves lesquels continuent à bénéficier d'un accompagnement. Cette situation est insupportable pour les familles comme pour les collègues AESH qui la ressentent comme une profonde injustice. Le PIAL s'avère une tentative cynique de la part du ministère de reprendre la main sur le coût de la scolarisation des élèves en situation de handicap et de contourner la loi de 2005 en décidant des volumes horaires d'accompagnement. Dès lors que les notifications de la CDAPH ne précisent plus à combien d'heures a droit l'élève, quel que soit le volume horaire réel dont il bénéficiera, celui-ci correspondra toujours et comme par magie « aux besoins réels de l'élève » !

Le ministère n'a ni inventé ni compris le sens du mot « inclusion ». Inclure, c'est créer l'environnement qui permet la participation de tous, c'est acter la définition situationnelle du handicap et responsabiliser l'institution scolaire en la confrontant à cette exigence égalitaire et humaniste. Dans ce cadre, l'inclusion est certes affaire de pédagogie, mais pas seulement ! L'inclusion, c'est aussi : l'accessibilité des bâtis, une médecine scolaire de qualité, la présence à plein temps d'un personnel infirmier dans chaque établissement, l'élaboration de programmes et de supports pédagogiques inclusifs (qui ne placent pas les collègues dans des dilemmes professionnels entre attendus des programmes et exigence de différenciation), l'élaboration de sujets d'examen inclusifs (pour que ne se reproduise pas chaque année le marathon des aménagements, avec leurs difficultés logistiques et leurs incohérences), des effectifs réduits (personne n'est capable de faire au mieux pour 30 élèves ou plus au collège, dont parfois plus de 10 avec PAP ou PPS). **Culpabiliser les enseignants, faire reporter la réussite de l'inclusion sur la seule pédagogie, c'est jouer un jeu facile et c'est oublier un peu vite que l'institution a sa responsabilité, avant les enseignants, dans la promotion de l'idéal partagé qu'est l'inclusion.**